

Note aux Médecins du Cadre Permanent des Cliniques universitaires Saint-Luc

Nous avons l'honneur de vous informer que le Centre médical a déclaré vacant au 01/03/2023 le poste de :

**Coordonnateur
du Centre de médecine du sommeil
aux Cliniques universitaires Saint-Luc**

Les candidatures à ce poste doivent être introduites pour le 20/12/2022 au plus tard auprès du Professeur V. BLONDEL, Recteur, Président du Centre Médical, 1 place de l'Université à 1348 Louvain-la-Neuve avec copie au Professeur J.L. VANOVERSCHELDE, Directeur médical aux Cliniques universitaires Saint-Luc (c/o secrétariat de la direction médicale).

Cordialement,



**Professeur J.L. VANOVERSCHELDE
Directeur médical**

Recommandations pour le dépôt de candidature au poste de Coordonnateur d'un centre

Dans le cadre de cette candidature, un projet médical pour le Centre doit être adressé au Professeur V. BLONDEL, Recteur, Président du Centre Médical, et à la direction médicale (c/o secrétariat de la direction médicale).

Ce projet médical doit décrire la stratégie du Centre en termes d'activités cliniques, de recherche, d'innovations et d'enseignement pour les 5 années à venir, en ce compris les moyens humains et logistiques nécessaires pour la déployer. Le projet doit intégrer le caractère multidisciplinaire du Centre et doit donc être établi en concertation avec les différents Chefs de service impliqués dans l'activité du centre. La situation actuelle du Centre en termes de ressources humaines médicales, infirmières, paramédicales et administratives, et de moyens logistiques doit y être décrite de même que les perspectives d'évolution à 5 ans. Il doit en outre comprendre une analyse SWOT du Centre tel qu'il existe actuellement.

Une estimation quantitative et financière de l'activité du Centre dans les 3 ans qui viennent, par rapport à la situation existante, doit en outre être présentée. Les AGD des départements concernés doivent pouvoir vous aider pour cette tâche. Des indicateurs les plus précis possibles pour suivre vos objectifs devraient permettre une évaluation dans le futur de l'atteinte de ces objectifs.

Enfin, le projet doit intégrer les missions institutionnelles et éléments du plan stratégique des cliniques qui concernant les activités du Centre. Ce point doit apparaître clairement dans votre document (par exemple, activités à développer, collaborations avec d'autres services de notre institution et/ou, éventuellement, d'autres institutions). Nous vous suggérons de prendre contact avec la direction médicale qui vous indiquera les grandes lignes des missions institutionnelles que la direction entrevoit pour le service.

Le projet médical que vous proposerez reprendra donc globalement les éléments suivants (analyse de la situation actuelle et stratégie pour l'avenir) :

- activités cliniques,
- bilan d'activité,
- recherche et innovation,
- enseignement,
- axes de développement futur
- missions institutionnelles.

Dans le cas présent, il est indispensable que votre projet soit partagé avec les Chefs de service concernés par l'activité du centre.

La direction médicale se tient à votre disposition pour toute question que vous auriez concernant la procédure de candidature ou la préparation de ce projet.